

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** postulat  
**Titre :** Le bonheur à Lausanne : où en est-on ?  
**Initiant-e(-s) :** Anna Crole-Rees et consorts

---

**Ce postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place un suivi du bonheur et/ou du bien-être de la population de sa commune, en complément à ses suivis en lien avec l'environnement (dont le plan climat), le social et l'économie.**

*« Tous les hommes cherchent à être heureux, et qu'un bon gouvernement est [...] celui qui permettra de donner aux citoyens cette possibilité »*  
Aristote, La Métaphysique

La Ville de Lausanne s'enorgueillit de différents types de succès, comme par exemple, l'obtention de différents labels (Ville Verte, Commune en santé, Commune amie des enfants, Ville à vélo, Cité de l'énergie, etc.), de prix (Emerging Culture City en 2022), membre du Réseau mondial des villes amies des aînés de l'OMS, la construction du pôle muséal (avec le Canton), son plan Climat, l'augmentation de sa population résidente (on vient de passer à 149'000), la réduction de vitesse des véhicules à 30 km/h dans le centre durant la nuit, etc.

Mais... est-ce que cela rend sa population résidente et travailleuse plus... heureuse ?

Il existe de nombreuses études sur le sujet du bonheur. Graham (2012) a montré que les facteurs déterminants de base sont similaires pour des pays très différents en termes de revenu, instabilité politique et autres. Kober (2012) lui, explique que les composantes de base de la qualité de vie sont universelles et s'appliquent à toutes personnes. En bref, le bonheur ne vient pas seulement du niveau de revenu, du niveau d'éducation, etc. La très grande majorité de ces recherches se basent sur la population évaluant leur propre vie (approche bottom-up, avec questionnaires pour un échantillonnage représentatif des différents groupes de population) en combinaison avec des indices sociaux, environnementaux et économiques.

Bien qu'il n'existe pas de définition « officielle » du bonheur, plusieurs indices de bonheur ont été développés sur la base des études, dont celles mentionnées plus haut, et font l'objet de rapports annuels. Les rapports les plus connus sont:

- Le rapport mondial du bonheur qui suit 150 pays (<https://worldhappiness.report>),
- Le rapport politique global sur le bonheur et bien-être (<https://www.happinesscouncil.org>) et, bien sûr,
- Le bonheur national brut du Bhoutan (<https://www.gnhcentrebhutan.org/gnh-happiness-index/>) qui fait aussi l'objet d'un rapport annuel.

D'autres enquêtes et rapports existent : l'enquête qualité de vie en Europe (EQLS, Eurofound. 2017), l'étude conjointe Joint European Value Study/World Value Survey (EWS/WVS. 2021), OECD Guidelines on Measuring Subjective Well-being, l'échelle de Candril, etc.

# Conseil communal de Lausanne

---

Elchardus (2012) défie les politiciens de créer les conditions pour « le plus grand bonheur pour le plus grand nombre de personnes ». Une utopie ? Le Bouthan et la Nouvelle Zélande ont mis en place le suivi du bonheur national brut. La Hollande a ajouté le bien-être dans son ministère du sport et de la santé. Le Botswana comme la Jamaïque par exemple ont renommé leur ministère de santé : santé et bien-être. Une école primaire en Angleterre a créé un tel ministère au service de ses élèves (<https://www.windsorcliveprm.co.uk/ministry-for-health-well-being/>). L'UAE a créé un ministère du bonheur...

En Suisse, l'Office Fédéral des Statistiques publie tous les 4 ans, ceci depuis 2014, le « Système d'indicateurs du bien-être » (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/mesure-bien-etre.assetdetail.23829428.html>), ce dernier comprenant aussi des enquêtes auprès des ménages. Il y a bien les statistiques pour certaines villes, City Statistics, mais... ce sont des statistiques et n'informent en rien sur le niveau de bonheur de la population.

Sur la base de ce qui précède, la postulante, au nom du groupe PLR, demande à la Municipalité d'ajouter le bonheur de la population résidente et travaillant à Lausanne en tant que donnée politique à observer et de suivre cette donnée de manière périodique (par exemple, tous les 5 ans). Il est évident que ce postulat est complémentaire aux postulats visant le suivi d'une économie durable et inclusive et d'un environnement sain.

## Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

- De mettre en place un suivi périodique du niveau de bonheur de la population vivant et travaillant à Lausanne ;
  - D'établir un rapport périodique sur la base des résultats du suivi et leurs implications politiques ;
  - De définir, sur la base du rapport pré-cité, une planification de la mise en œuvre d'éventuelles adaptations ou réorientations de certaines politiques et/ou stratégies.
- 

Lausanne, le 28 mars 2023

Signataire(s) :

Anna Crole-Rees, Henri Klunge et Olivier Marmy

-----

  
*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :  
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*